

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2008</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille huit, le 22 septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Méлина COUSI, Joëlle DELHEURE, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Thierry ANDREAN, Emmanuel ANGLARS, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Michel MOLINIE, Michel POISSON et Philippe VINCENT.

Excusé : M Stéphane MAYMARD (pouvoir à Mme VESY).

Mme Méлина COUSI a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2008, qui n'appelle pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal adopte les délibérations suivantes :

### **1/ Cinéma**

Il est approuvé à l'unanimité la conclusion d'un avenant au marché conclu le 21 janvier 2008 avec l'entreprise CONSTRUCTIONS LAURENT FOULQUIER pour les travaux de démolition du cinéma, dont une partie doit être sous traitée à une entreprise agréée pour le désamiantage, pour un montant de 7 354,06 € TTC.

### **2/ Travaux de voirie**

Il est approuvé à l'unanimité la conclusion d'un avenant au marché conclu le 13 juillet 2007 avec SEVIGNE pour des travaux de renouvellement de la couche de surface sur la voirie communale. Il s'agit de prendre en compte des travaux supplémentaires imprévisibles, rendus nécessaires par les intempéries de l'hiver 2007/2008, pour un montant de 24 301,18 € TTC.

### **3/ Assainissement du quartier de la gare (4<sup>e</sup> tranche)**

Il est approuvé à l'unanimité la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu le 22 juin 2004 avec la SEM 12 pour les travaux d'assainissement du quartier de la Gare (cités SNCF). L'intervention, prévue sur le réseau pluvial, a été étendue aux réseaux secs et d'eau potable, sur un périmètre englobant les avenues Aristide Briand, Jean Jaurès, rues Hoche, Frédéric Mistral et Emile Connes.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre (sur la base du coût total des travaux de 554 728 € HT) sont portés de 11 900 € à 18 860 € HT.

#### **4/ PLU**

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la mise en oeuvre par le Maire de la procédure de modification du PLU, portant :

- pour le secteur de Ménaldesque, sur la modification de la distance de recul des constructions par rapport à l'axe de la RN 88 (à ramener de 100 m à 75 m), et sur la hauteur maximale des constructions (à porter de 12 à 15 m), dans la perspective des installations de Prologis ;

- pour le secteur des Marteliez, sur l'intégration dans la zone AUX1 de la parcelle ZL n° 70, afin d'inclure dans cette zone la totalité des emprises appartenant au département ;

Ces modifications, destinées à faciliter l'accueil de nouvelles activités sur les zones départementales, feront l'objet d'une enquête publique, après réalisation des études préalables et consultation des personnes publiques associées.

#### **5/ Budget général – Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget général comme suit :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Investissement - Dépenses		
Opération 34 - article 2313	Place de la Gare Immobilisations en cours – constructions	- 52 100,00 €
Opération 108 – article 2313	Bâtiments communaux Immobilisations en cours – constructions	+ 14 000,00 €
Opération 39 - article 2313	Salle de réunion du stade de la Catonnerie Immobilisations en cours – constructions	+ 22 100,00 €
Opération 105 - article 202	Modification du PLU - Frais d'études	+ 8 000,00 €
Opération 102 - article 2111	Acquisitions de terrains nus (frais d'acte)	+ 1 000,00 €
Opération 103 - article 2115	Acquisitions d'immeubles – terrains bâtis	+ 7 000,00 €

#### **6/ SIVU assainissement :**

Il est approuvé à l'unanimité le transfert au SIVU de Sévérac-le-Château de la part des emprunts souscrits par la commune pour le financement des investissements sur les réseaux d'eaux usées, dont la compétence est désormais exercée par ce syndicat.

La commune conserve 58 % des emprunts (au titre de sa compétence eau potable/eaux pluviales), et en transfère 42 % (au titre de l'assainissement eaux usées), comme suit :

Banque	Capital emprunté	Capital restant dû au 31 12 07	part conservée par la COMMUNE	part transférée au SIVU
DEXIA CLF	500 000.00 €	436 251.36 €	380 567.24 €	55 684.12 €
DEXIA CLF	330 000.00 €	249 906.37 €	249 906.37 €	0.00 €
CRCA	228 673.53 €	157 306.04 €	0.00 €	157 306.04 €
BANQUE POPULAIRE	200 000.00 €	151 202.10 €	0.00 €	151 202.10 €
BANQUE POPULAIRE	137 204.12 €	92 357.60 €	0.00 €	92 357.60 €
	<b>totaux</b>	<b>1 087 023.47 €</b>	<b>630 473.61 €</b>	<b>456 549.86 €</b>

## **7/ Budget eau      7.1 décision modificative n° 1 :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget eau comme suit :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Section de fonctionnement		
011 - compte 6372	charges à caractère général – impôts taxes et versements assimilés	+ 22 450,00 €
66111	Intérêts des emprunts	+ 12 406,49 €
023	Virement à la section d'investissement	- 34 856,49 €
Section d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement	- 34 856,49 €
Opération 29 - article 2313	assainissement (eaux pluviales)	- 58 832,19 €
1641	Emprunts - capital	+ 23 975,70 €

## **7.2 Amortissement des subventions reçues**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à compter de l'exercice 2008 à l'amortissement des subventions d'investissement reçues au budget annexe eau/assainissement pluvial, et fixe la durée d'amortissement à 50 ans, correspondant à la durée d'amortissement des équipements subventionnés.

## **8/ Convention avec le Collège d'Alembert**

Il est approuvé à l'unanimité la signature de la convention avec le collège d'Alembert pour la fourniture des repas aux écoles publiques, aux mêmes conditions (tarif réduit, en contrepartie de l'affectation d'un agent communal 35 heures par semaine).

La convention, conclue pour la période de septembre à décembre 2008, sera reconduite après validation du dossier d'agrément de cuisine centrale du collège, en cours de renouvellement.

## **9/ Opération façades**

Il est approuvé à l'unanimité le renouvellement pour 2 ans de la convention confiant à M. OSTERMEYER, architecte, l'accompagnement technique de l'opération « façades », afin de permettre l'achèvement de la mission pour les derniers immeubles agréés par le Conseil Général, dont les travaux n'ont pas encore pu être mis en œuvre.

Les forfaits d'honoraires, actualisés par indexation sur l'indice INSEE du coût de la construction, sont fixés comme suit :

1/ pour la vérification de la conformité uniquement	130 € HT
2/ pour le suivi des travaux et la vérification de conformité	330 € HT
3/ mission complète d'assistance	500 € HT

## **10/ Acquisition de parcelles**

Il est approuvé à l'unanimité l'acquisition par la commune :

- de la parcelle cadastrée section B n° 854, emprise inconstructible de 421 m<sup>2</sup> près de la salle des fêtes, que les conjoints TESTOR cèdent à la commune pour un euro symbolique ;
- des parcelles cadastrées section B n° 43 et 44, emprises inconstructibles d'environ 1 000 m<sup>2</sup> sous le parking du château, que la société SERC (Fun Radio) cède au prix de 800 €.

## **11/ Panneaux photovoltaïques**

Le principe de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les emprises communales du pré de la Caille, qui présentent une superficie de 10 ha bien adaptée à un tel projet, est approuvé à l'unanimité.

Il est convenu d'étudier les conditions de mise en œuvre du projet, et d'élaborer un cahier des charges, en vue d'une mise en concurrence préalable au choix d'un partenaire, auquel pourrait être loué le terrain.

## **12/ SEM 12**

Les comptes de la SEM 12 pour l'exercice 2007 sont approuvés à l'unanimité.

## **13/ Fédération des Stations Vertes de vacances**

Mme Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, 4ème adjointe, est désignée à l'unanimité pour représenter la commune auprès de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances.

## **14/ Motions :**

Le conseil municipal se prononce :

- à l'unanimité pour le prolongement du train de nuit Paris - Rodez jusqu'à Millau
- à l'unanimité pour le maintien de l'électrification de la ligne SNCF Millau – Neussargues
- par 15 voix pour et 3 abstentions (Mmes LAUR et NAYROLLES, et M. VINCENT) pour le maintien obligatoire du n° de département sur les plaques d'immatriculation.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

A la demande de Mme LAUR, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le principe d'une motion en faveur du maintien de l'accueil des enfants à l'école maternelle dès 2 ans, et de l'attribution définitive d'un poste d'enseignant.

Il est convenu qu'un projet de motion sera rédigé en ce sens et soumis à Mmes LAUR et NAYROLLES.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 35.